



8 mars

Journée internationale des droits des femmes

Depuis plus de 70 ans, les Lois se succèdent, les déclarations d'intention s'accumulent, les chartes, les protocoles aussi, mais les inégalités et les discriminations perdurent.

L'égalité entre les femmes et les hommes a beau être un principe constitutionnel, l'égalité professionnelle n'est toujours pas une réalité.

Pour **FO**, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un objectif prioritaire. Nous y sommes attachés parce que l'égalité des droits est une valeur profondément ancrée dans notre histoire et nos actions. Mais **FO** est surtout attachée à l'effectivité des droits et tout particulièrement sur les rémunérations et les déroulements de carrière, et, lorsque l'on parle d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, c'est souvent là le problème. Pour **FO**, il n'est pas possible d'accéder à une égalité professionnelle réelle sans passer par la suppression des inégalités en termes de rémunération. C'est un préalable.

La question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait écho à la place des femmes dans la société et notamment à la question de l'accès aux responsabilités.

Comment peut-on œuvrer pour les droits sociaux, l'égalité des droits, et se satisfaire des constats sans cesse renouvelés ?

Il y a le temps des paroles et des écrits et puis il y a celui des actes.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ne peut se résumer à un rendez-vous annuel.

C'est un combat de chaque jour.